

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 4 avril 2011

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Absent : Monsieur le conseiller Charles Weldon.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général et greffier adjoint, était présent à la séance.

Il y avait 38 personnes dans l'assistance.

2011-04-115

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. EXAMEN DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 mars 2011
 - 3.2 Séance ordinaire ajournée du 8 mars 2011

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Réponses aux questions des assemblées précédentes
- 4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution
- 4.3 Questions

5. GESTION FINANCIÈRE

- 5.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2010
- 5.2 Virements de crédits budgétaires
- 5.3 Examen et approbation des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2011
- 5.4 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2011
- 5.5 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01 pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2011
- 5.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Ministère des Transports Québec : reddition de comptes
- 5.7 ClicSÉQUR - Revenu Québec
- 5.8 Dépôt de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011

6. URBANISME

- 6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME:

- 6.1.1 Rapport comparatif mensuel, mois de mars 2011 - permis de construction/rénovation/réparation/transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines
- 6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement
- 6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : séance du 23 mars 2011
- 6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
 - 6.3.1 Demande de *DM2011-005* : lot P-550, chemin Cooke (diminution de la superficie minimale de lotissement)
 - 6.3.2 Retour de demande de *PIIA2011-002* : 35, rue Principale Sud (rénovations extérieures)
 - 6.3.3 Demande de *PIIA2011-005* : 6, rue Principale Sud (affichage)
 - 6.3.4 Demande de *PIIA2011-006* : 28, rue Principale Sud (affichage)
 - 6.3.5 Demande de *PIIA2011-007* : 35, rue Principale Nord (affichage)
 - 6.3.6 Demande de *PIIA2011-008* : 34, rue Principale Nord (affichage)
 - 6.3.7 Demande de *PIIA2011-009* : 126-128, chemin des Monts (agrandissement et rénovations extérieures)
 - 6.3.8 Retiré
- 6.4 SUBDIVISION DU LOT P-379 : Mme Manon Couture et M. Bruno Boily - 10% pour fins de parc (rapport no 2011-11 de Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme)
- 6.5 SUBDIVISION DU LOT P-975 : Mme Nilda Amata et M. Guy Bélanger - 10% pour fins de parc (rapport no 2011-12 de Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme)

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Retiré
- 7.2 FOURNITURE D'ENDUIT BITUMINEUX EB-10C, EB-10S ET EB-5 POUR L'ANNÉE 2011 : demande l'autorisation de lancer un appel d'offres

- 7.3 CONTRAT - COUPE DES ESPACES GAZONNÉS ET COUPE DE GAZON À L'USINE D'ÉPURATION, INCLUANT L'ENTRETIEN DES BORDURES DU TERRAIN ET DES ÉTANGS POUR 2011 : ajout de 2 semaines et de 2 endroits supplémentaires
- 7.4 ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS SCENIC ET VALLÉE MISSISQUOI
- 7.5 TARIFICATION DES SERVICES EFFECTUÉS PAR LES TRAVAUX PUBLICS.
- 7.6 Retiré
- 7.7 SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES : mandat à l'UMQ (Union des municipalités Québec) pour l'achat
- 7.8 ABAT-POUSSIÈRE POUR SAISON ESTIVALE 2011 : achat par l'intermédiaire de SAM (Service d'achat pour les municipalités)
- 7.9 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :

- 8.1 RÉANIMATION SAUVE-VIE : autorisation de paiement - facture 3897, 13 429,48 \$
- 8.2 CROIX-ROUGE CANADIENNE/DIVISION DU QUÉBEC : renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés et autorisation de paiement de la contribution annuelle, 566,58 \$
- 8.3 LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEY VANIER (DAVIGNON) INC.: demande de don pour bourse
- 8.4 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON :
 - 8.4.1 Entériner taux : salaires des officiers, rémunération pour les pratiques et taux horaire pour activités et formation
 - 8.4.2 Nomination de trois (3) lieutenants
 - 8.4.3 Soumission pour couvre-tout pour les pompiers
 - 8.4.4 Don à l'Association des pompiers de la Ville de Lac Brome
- 8.5 MAISON DES JEUNES : autorisation de la dépense et du paiement du soutien financier 2011, premier versement
- 8.6 24^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - 25 AU 27 MAI 2011 : autoriser paiement des inscriptions de Mme la conseillère Dominique Parent et Mme Nathalie Mireault, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire
- 8.7 PISCINE MUNICIPALE :
 - 8.7.1 Grille salariale - postes coordonnateur(trice), moniteurs et sauveteurs

- 8.7.2 Embauche coordonnatrice : recommandation d'embauche de Mme Nancy Carrière
- 8.7.3 Nouveau cabanon pour le personnel de la piscine municipale : soumission de Cabanon Harbec
- 8.8 CAMP DE JOUR :
 - 8.8.1 Retiré
 - 8.8.2 Autorisation à payer les dépôts requis pour les activités relatives au Camp d'été Sutton
- 8.9 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON
 - 8.9.1 Fête nationale suisse 2011 : services autorisés
 - 8.9.2 Autorisation de paiement du premier versement, budget 2011, 78 500. \$
- 8.10 Retiré
- 8.11 RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE BROME-MISSISQUOI, MOI JE M'IMPLIQUE ! : demande de commandite - 1 500. \$
- 8.12 SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SUTTON EN HAUT : 500.\$

9. AUTRES

- 9.1 AVIS DE RENOUVELLEMENT DU STATUT DE "ZONE TOURISTIQUE "
- 9.2 LISTE DES PREMIERS RÉPONDANTS : approbation de la liste des bénévoles oeuvrant sein du service et envoi aux assureurs
 - 9.2.1 PREMIERS RÉPONDANTS : autoriser remboursement des dépenses encourues relatives aux modifications des permis de conduire
- 9.3 RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE : nomination de Mme Dominique Parent à titre de représentante désignée
- 9.4 COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE :
 - 9.4.1 Acceptation du compte rendu de la réunion du 8 mars 2011
 - 9.4.2 Projet Centre communautaire : demande mandat pour réactiver le dossier
- 9.5 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NO 2010-12-567 : SÉANCE DU 2 MAI REPORTÉE AU 3 MAI 2011
- 9.6 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 2008-12-529 ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE RÉSOLUTION : autoriser le

directeur général à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer

10. CORRESPONDANCE

- 10.1 Dépôt de la résolution no 100-0311 de la MRC Brome-Missisquoi appuyant la Ville de Sutton dans sa demande auprès d'Hydro-Québec en ce qui a trait au déplacement d'une ligne d'Hydro-Québec, chemin Scenic à Sutton, et demandant à M. Francis Dorion de contacter le représentant régional d'Hydro-Québec pour discuter du dossier.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2011-04-117

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-118

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 8 MARS 2011

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 8 mars 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 8 mars 2011, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2010

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier attesté par la trésorière et du rapport du vérificateur pour l'exercice 2010, tels que soumis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

2011-04-119

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le virement des crédits budgétaires suivants :

1	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 701 20 970 - contributions comm.	5 000.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 470 00 970 - contribution Écosphère 02 701 90 970 - contribution Opti-ski		3 000.00 \$ 2 000.00 \$
		5 000.00 \$	5 000.00 \$
2	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 110 00 133 allocation dépenses élus	1 400.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 110 00 339 communications élus		1 400.00 \$
		1 400.00 \$	1 400.00 \$
3	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 220 00 454 formation pompiers	1 200.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 220 00 610 aliments pompiers		1 200.00 \$
		1 200.00 \$	1 200.00 \$
4	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 291 00 141 salaires réguliers premiers répondants	3 100.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 291 00 212 RÉER collectif premiers répondants 02 291 00 281 assurance collective prem.répondants 02 291 00 670 fournitures bureau prem.répondants 02 291 00 699 biens non durables prem.répondants		600.00 \$ 600.00 \$ 700.00 \$ 1 200.00 \$
		3 100.00 \$	3 100.00 \$
5	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 320 00 699 biens non durables voirie	600.00 \$	

	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 330 00 699 biens non durables déneigement		600.00 \$
		600.00 \$	600.00 \$
6	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 415 00 499 services reçus - égout	346.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 415 00 141 salaire régulier égout 02 415 00 142 surtemps égout 02 415 00 212 RÉER égout 02 415 00 222 RRQ égout 02 415 00 232 AE égout 02 415 00 242 FSS égout 02 415 00 252 CSST égout 02 415 00 272 RAPQ égout 02 415 00 281 assurance collective égout		250.00 \$ 30.00 \$ 8.00 \$ 14.00 \$ 6.00 \$ 13.00 \$ 7.00 \$ 3.00 \$ 15.00 \$
		346.00 \$	346.00 \$
7	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 701 50 521 entretien parcs et terrains de jeux	500.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 701 50 494 cotisations et abonnements terrain jeux		500. \$
		500.00 \$	500.00 \$
8	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 320 00 141 salaires réguliers voirie	2 484.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 702 51 141 salaires réguliers musée 02 702 51 142 surtemps musée 02 702 51 212 RÉER musée 02 702 51 222 RRQ musée 02 702 51 232 AE musée 02 702 51 242 FSS musée 02 702 51 252 CSST musée 02 702 51 272 RAPQ musée 02 702 51 281 Assurance collective musée		1 900.00 \$ 45.00 \$ 38.00 \$ 83.00 \$ 38.00 \$ 93.00 \$ 47.00 \$ 14.00 \$ 226.00 \$
		2 484.00 \$	2 484.00 \$
9	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 291 00 429 assurance premiers répondants	632.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 414 00 429 assurance eaux usées		632.00 \$
		632.00 \$	632.00 \$
10	Prendre les montants des postes ci-dessous : 02 413 00 965 immatriculation aqueduc 02 413 00 965 immatriculation déneigement	126.00 \$ 754.00 \$	
	<i>Et les affecter comme suit :</i> 02 320 00 965 immatriculation voirie 02 414 00 965 immatriculation eaux usées 02 451 00 965 immatriculation enlèvem. ordures		600.00 \$ 126.00 \$ 8.00 \$

	02 452 00 965 immatriculation recyclage 02 610 00 965 immatriculation urba		8.00 \$ 138.00 \$
		880.00 \$	880.00 \$
11	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 610 00 419 autres services prof. - urba	6 000.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 610 00 414 informatique		6 000.00 \$
		6 000.00 \$	6 000.00 \$
12	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 610 00 670 fournitures de bureau - urba	500.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 610 00 631 essence - urba		500.00 \$
		500.00 \$	500.00 \$
13	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 320 00 525 entretien véhicules voirie	10 000.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 320 00 517 location équipements machinerie voirie		10 000.00 \$
14	Prendre le montant suivant du poste ci-dessous : 02 701 50 419 services reçus Camp de jour	21 145.00 \$	
	<i>Et l'affecter comme suit :</i> 02 701 50 141 salaires rég. terrain de jeux (camp) 02 701 50 145 vacances terrain de jeux j(camp) 02 701 50 222 RRQ terrain de jeux (camp) 02 701 50 232 AE terrain de jeux (camp) 02 701 50 242 FSS terrain de jeux (camp) 02 701 50 252 CSST terrain de jeux (camp) 02 701 50 272 RAPQ terrain de jeux (camp) 02 701 50 699 biens non durables ter. jeux (camp) 02 701 50 331 téléphone terrain de jeux (camp) 02 701 50 454 formation terrain de jeux (camp)		16 100.00 \$ 644.00 \$ 830.00 \$ 346.00 \$ 715.00 \$ 300.00 \$ 150.00 \$ 1 200.00 \$ 250.00 \$ 610.00 \$
		21 145.00 \$	21 145.00 \$
15	Prendre montants suivants des postes ci-dessous: 02 701 90 419 autres services - tournoi du maire 02 701 90 499 services reçus - tournoi du maire	300.00 \$ 900.00 \$	
	<i>Et les affecter comme suit :</i> 02 701 90 699 biens non durables - tournoi maire		1 200.00 \$
		1 200.00 \$	1 200.00 \$

Adoptée à l'unanimité

2011-04-120

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER
DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2011

Les membres du conseil examinent la liste des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2011 s'élevant à 241 616,70 \$.

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2011, s'élevant à 241 616,70\$.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 02 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2011

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2011, s'élevant à 310 876,04 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 01 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2011

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2011.

2011-04-121

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC : REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 127 909. \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de la Ville de Sutton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-122

CLICSÉQUR - REVENU QUÉBEC

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent

Appuyée par M. le conseiller Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Suzanne Lessard, trésorière, représentante autorisée des services électroniques pour utiliser, pour et au nom de la Ville de Sutton, clicSÉQUR et les services offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR **et d'autoriser** Mme Suzanne Lessard à signer la procuration à ce sujet.

ET

DE NOMMER Mme Christine Johnson responsable des services électroniques visés par la procuration.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2011

Les membres du conseil prennent connaissance de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DU MOIS DE MARS 2011 DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de mars 2011 des permis de construction, de rénovation/réparation/transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS GÉNÉRAUX ET DES PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, daté mars 2011, soumis par Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme.

2011-04-123

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE DU 23
MARS 2011**

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-124

**DEMANDE DE DM2011-005 : LOT P-550, CHEMIN COOKE SUD
(DIMINUTION DE LA SUPERFICIE MINIMALE DE
LOTISSEMENT)**

CONSIDÉRANT QU' une demande ait été déposée par Mme Louise Dettwiler pour la diminution de la superficie du lot P-550, chemin Cooke Sud situé dans la zone RUR-05 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la subdivision du lot P-550, en deux lots distincts, dont les superficies sont de 7178,7 mètres carrés et de 8093,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de chacun des lots projetés est de 85,16 mètres et de 88,82 mètres et que la profondeur est respectivement de 100,55 mètres et de 109,49 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté, dont la superficie est de 7178,7 mètres carrés, est déjà construit ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de description technique, conçu par M. Claude Migué, arpenteur-géomètre, daté du 14 février 1989, montre la subdivision des lots, telle que proposée dans la présente demande ;

CONSIDÉRANT QUE ces lots n'ont jamais été cadastrés officiellement, à l'exception du lot le plus à l'est sur le plan, soit le lot 550-7 ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur et la profondeur des deux lots projetés sont conformes aux normes de lotissement du *Règlement de zonage 115-2* ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur des lots avoisinants est comparable à celle des lots projetés ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause un préjudice à la demanderesse ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d’octroyer la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des terrains voisins, de leurs droits de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure, en tenant compte du contexte historique de la demande ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

D’ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme (no 11-03-028) **et d’approuver** la demande de *DM2011-005* de Mme Louise Dettwiler pour le lot P-550, chemin Cooke Sud, pour la diminution de la superficie minimale de lotissement et ce, tel que présenté au plan de la description technique conçu par M. Claude Migué, arpenteur-géomètre, daté du 14 février 1989, minute 3632.

Adoptée à l’unanimité

2011-04-125

RETOUR DE DEMANDE DE PIIA2011-002 : 35 RUE PRINCIPALE SUD (RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)

CONSIDÉRANT QU’ il s’agisse d’un retour pour la demande de *PIIA2011-002* faite par Monsieur Mohammad Tavasolian, pour des rénovations extérieures au 35, rue Principale Sud, située dans les zones C-04 et Cvp-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le retour vise le remplacement du revêtement extérieur, anciennement de stuc, par du maibec, de couleur *épinette bleue*, d’une épaisseur de 4 pouces (10,2 cm) ;

CONSIDÉRANT QUE les planches de coin, ainsi que les planches de contour, de couleur *blanche*, ont aussi une épaisseur de 4 pouces (10,2 cm) ;

CONSIDÉRANT QUE l’ajout de moulures aux fenêtres, à l’image du 6, rue Pine, est prévu ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise aussi l’ajout d’un escalier extérieur, en bois verni, sur le côté du bâtiment et d’une nouvelle porte extérieure au deuxième étage ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont déjà été commencés sans l’obtention préalable d’un permis de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Cvp-1 (*Règlement no 405*) et C-04 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-03-021) **et d'approuver** la demande de *PIIA2011-002*, de M. Mohammad Tavasolian, pour le 35, rue Principale Sud, relativement à des rénovations extérieures et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-126

DEMANDE DE PIIA2011-005 : 6, RUE PRINCIPALE SUD (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QUE la demande *PIIA2011-005* ait été déposée par Mme Isabelle Piette et M. Jean Cloutier pour le 6, rue Principale Sud, située dans les zones C-03 et Cv-1, relativement à l'affichage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne en projection perpendiculaire fixée au mur par un support de fer forgé de couleur *noire* ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne en projection soit localisée à 1,8 mètre (70") du trottoir et placée à une hauteur de 2,5 mètres (8'3") du sol ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne aura une hauteur de 0,6 mètre (24") et une largeur de 0,9 mètre (36") ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de l'enseigne est de 0,54 mètre carré (6²) ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est de bois et sera de couleur *beige*, avec un lettrage de couleur *bourgogne et bleu* ;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage prévu sera constitué de deux appareils munis d'ampoules blanches de 60 watts éclairant par réflexion vers le bas ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Cv-1 (*Règlement no 405*) et C-03 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-03-022) **et d'approuver** la demande de *PIIA2011-005* de Mme Isabelle Piette et M. Jean Cloutier, relativement à l'affichage au 6, rue Principale Sud et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-127

DEMANDE DE PIIA2011-006 : 28 A, RUE PRINCIPALE SUD (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QUE la demande de *PIIA2011-006* ait été déposée par Mme Catherine Gaulin et M. Joël Jobin, pour l'affichage au 28 A, rue Principale Sud, située dans la zone C-04 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne sur poteaux, à l'emplacement actuel de la structure de métal ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera de forme ovale et remplacera l'enseigne actuelle affichant "ARTS" ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne aura une hauteur de 1,4 mètre (41 ¼") et une largeur de 1,23 mètre (48 ¾") ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera en bois de pin ;

CONSIDÉRANT QUE le lettrage, le logo et les couleurs seront tels que montrés sur le plan fourni ;

CONSIDÉRANT QU' aucun éclairage ne soit prévu ;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle demande de *PIIA* devra être faite pour déménager ultérieurement l'enseigne au 27, rue Principale Sud ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone C-04 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-03-023) **et d'approuver** la demande de *PIIA2011-006* pour le 28 A, rue Principale Sud, pour l'affichage et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-128

DEMANDE DE PIIA2011-007 : 35, RUE PRINCIPALE NORD (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QUE la demande de *PIIA2011-007* ait été déposée par Mme Julie Côté, pour l'affichage au 35, rue Principale Nord, située dans la zone C-03 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne à plat sur la façade du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne aura une hauteur de 0,91 mètre (3') et une largeur de 1,52 mètre (5') ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de cette enseigne serait de 1,38 mètre carré (15²) ;

CONSIDÉRANT QUE la partie mise à découvert par le retrait de l'ancienne enseigne devra être repeinte de la même couleur que la bâtisse ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera de bois de cèdre dont le fond sera de couleur *séquoia* et le lettrage de *feuilles d'or* et la fleur du logo sera en relief ;

CONSIDÉRANT QU' aucun éclairage ne soit prévu ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise aussi l'installation d'une deuxième enseigne de forme rectangulaire sur le panneau communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette deuxième enseigne aura une hauteur de 1,21 mètre (4') et une largeur de 0,91 mètre (3') pour une superficie totale de 1,1 mètre carré (12²) ;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne sera de PVC dont les couleurs figurent au plan fourni par le requérant ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne communautaire n'est pas éclairée par réflexion vers le bas et ne serait pas conforme à la réglementation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone C-03 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-03-024) **et d'approuver** la demande de *PIIA2011-007* pour Mme Julie Côté pour le 35, rue Principale Nord, relativement à l'affichage à plat sur le bâtiment et ce, tel que soumis.

ET

DE REFUSER l'enseigne sur le panneau communautaire du 35, rue Principale Nord.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-129

DEMANDE DE PIIA2011-008 : 34, RUE PRINCIPALE NORD (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QUE la demande de *PIIA2011-008* ait été déposée par Mme Nolwen Falquet pour l'affichage au 34, rue Principale Nord, située dans la zone C-03 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne en projection perpendiculaire fixée au mur par un support en métal de couleur *noire* ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera localisée sur la façade gauche du bâtiment, près de la cheminée, placée à une hauteur de 2 mètres (6'6") et ayant une hauteur de 1 mètre (3'4") et une largeur de 0,85 mètre (2'9") ;

- CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale de l’enseigne est de 0,85 mètre carré (9'2") ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’enseigne sera de bois, dont le fond sera de couleur *vert foncé* et le lettrage de couleur *blanche*, même police et mêmes couleurs que l’enseigne communautaire, approuvée dans la résolution 2010-10-441 du Conseil ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’éclairage prévu sera constitué d’un appareil de type “col de cygnet”, avec réflexion vers le bas ;
- CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située dans la zone C-03 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d’urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D’ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme (no 11-03-025) **et d’approuver** la demande de *PIIA2011-008* pour Mme Nolwen Falquet pour l’affichage du 34, rue Principale Nord et ce, tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité

2011-04-130

DEMANDE DE PIIA2011-009 : 126-128, CHEMIN DES MONTS (AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)

- CONSIDÉRANT QUE** la demande de *PIIA2011-009* ait été déposée par Mme Carla Fishman et Mme Alisa Fishman, relativement à deux agrandissements et des rénovations extérieures au 126-128, chemin des Monts, dans la zone PAM-05 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise un premier agrandissement du bâtiment principal, en façade d’une longueur de 32 pieds (9,75 m) et d’une profondeur de 4 pieds (1,21 m), donnant une superficie de 128 pieds carrés (11,9 m²) ;

- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise aussi un deuxième agrandissement latéral d'une largeur de 28 pieds (8,53 m), d'une profondeur de 12 pieds (3,65 m), donnant une superficie de 336 pieds carrés (31,2 m²) ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le retrait de la galerie actuelle, ceinturant le bâtiment au deuxième étage ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'ajout d'une galerie au deuxième étage, d'une largeur de 13 pieds 6 pouces (4,1 m²) et d'une profondeur de 4 pieds (1,21m), faite de verre et de bois ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le remplacement du revêtement de la toiture par du bardeau d'asphalte de couleur *noire* ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le remplacement du revêtement extérieur par du clin de maibec, en planches de 6 pouces (6"), de couleur *gris ardoise*, avec des ornements en maibec de couleur *frontier* ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le remplacement des fenêtres actuelles, par des fenêtres en PVC, de couleur *noire* ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le revêtement des pignons en bardeau de cèdre maibec, de couleur *frontier* ;
- CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située dans la zone PAM-05 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 180 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs de moyenne altitude (PIIA)* de la Ville de Sutton ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 180 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs de moyenne altitude (PIIA)* de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-03-026) **et d'approuver** la demande de *PIIA2011-009* pour Mme Clara Fishman et Mme Alisa Fishman, pour deux agrandissements et des rénovations extérieures au 126-128, chemin des Monts et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-131

SUBDIVISION DU LOT P-379 - MME MANON COUTURE ET M. BRUNO BOILY : 10% POUR FINS DE PARC

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement pour la création des lots 379-1, 379-2, 379-3 et 379-4, faite par Mme Manon Couture et M. Bruno Boily, est assujettie à la disposition relative à la cession pour fins de parc, de terrain de jeux ou d'espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement lui demande de prendre position sur une des trois propositions édictées au *Règlement de lotissement no 116, chapitre 2.1* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER à Mme Manon Couture et M. Bruno Boily, propriétaires du lot P-379, de verser à la Municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site, soit treize mille trois cent cinquante-deux dollars et vingt cents (13 352,20 \$), calculée selon les règles de l'art.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-132

SUBDIVISION DU LOT P-975 - MME NILDA AMATA ET M. GUY BÉLANGER : 10% POUR FINS DE PARC

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement pour la création des lots 975-20 ET975-21, faite par Mme Nilda Amata et M. Guy Bélanger, est assujettie à la disposition relative à la cession pour fins de parc, de terrain de jeux ou d'espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement lui demande de prendre position sur une des trois propositions édictées au *Règlement de lotissement no 116, chapitre 2.1* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER à Mme Nilda Amata et M. Guy Bélanger, propriétaires du lot P-975, de verser à la Municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site, soit mille huit cent vingt et un dollars et quarante-cinq cents (1 821,45 \$), calculée selon les règles de l'art.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-133

FOURNITURE D'ENDUIT BITUMINEUX EB-10C, EB-10S ET EB-5 POUR L'ANNÉE 2011 : DEMANDE L'AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la fourniture d'enduit bitumineux EB-10C, EB-10S et EB-5 pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-134

CONTRAT - COUPE DES ESPACES GAZONNÉS ET COUPE DE GAZON À L'USINE D'ÉPURATION, INCLUANT L'ENTRETIEN DES BORDURES DU TERRAIN ET DES ÉTANGS POUR LA SAISON 2011

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat à M. Benoit St Pierre pour la coupe des espaces gazonnés et coupe de gazon à l'usine d'épuration, incluant l'entretien des bordures du terrain et des étangs pour la saison 2011, au montant de seize mille neuf cents dollars (16 900,00 \$), incluant les taxes, le tout aux conditions décrites dans la soumission A-2009-22, et incluant l'ajout au contrat de deux (2) semaines supplémentaires pour la période estivale ainsi que l'ajout de deux (2) endroits, soit le réservoir en montagne, à l'intérieur de la clôture et l'enlèvement des plantes sur le talus des étangs aérés.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-135

ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS SCENIC ET VALLÉE MISSISQUOI

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'entretien hivernal 2011-2012 avec le ministère des Transports Québec selon les modalités suivantes :

- Saison 2011-2012 entretien hivernal des routes incluant les chemins Scenic et Missisquoi : ± 214 000,00 \$
- Saison 2012-2013 entretien hivernal des routes excluant les chemins Scenic et Vallée Missisquoi : ± 159 000,00 \$
- Saison 2013-2014 entretien hivernal des routes excluant les chemins Scenic et Vallée Missisquoi : ± 159 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2011-04-136

TARIFICATION DES SERVICES EFFECTUÉS PAR LES TRAVAUX PUBLICS

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les tarifs suivants pour les services effectués par les travaux publics :

**TARIFICATION DES SERVICES
EFFECTUÉS PAR LES TRAVAUX PUBLICS**

TARIFICATION - BIENS :

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALE ET AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES :

Le coût relié aux dommages à la propriété municipale et aux infrastructures municipales s'établit comme suit:

Coût réel pour le remplacement où la réparation des dommages plus 15% pour les frais administratifs.

TARIFICATION - SERVICES :

DÉPLACEMENT D'UNE BORNE-FONTAINE ET/OU LUMINAIRE :

Lorsque le service des travaux publics est requis pour le déplacement d'une borne-fontaine et/ou luminaire, le coût relié à ce déplacement s'établit comme suit :

Coût réel plus 15% pour les frais administratifs.

DÉGEL DES TUYAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

Si les tuyaux sont gelés de la boîte de service à la maison, le propriétaire est responsable de tous les frais.

Si les tuyaux sont gelés de la boîte de service aux conduites principales, les frais sont partagés également entre le propriétaire et la municipalité.

DÉGEL D'UN PONCEAU (ENTRÉE CHARRETIÈRE) :

Lorsque le service des travaux publics est requis pour le dégel d'un ponceau, le coût relié à ce déplacement s'établit comme suit :

Pour une première intervention aucun frais.

Pour les autres interventions, le coût réel des travaux plus une somme de 15% du coût des travaux à titre de frais administratifs.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC :

Pour le raccordement au réseau d'aqueduc pour une nouvelle entrée résidentielle ou commerciale, le coût s'établit comme suit :

Résidentiel (2 logements et moins) :

Coût réel + 15% de frais administratifs, si les infrastructures ne sont pas existantes (nécessite les travaux sur les infrastructures du réseau municipal). **

Résidentiel (plus de 3 logements) :

Coût réel + 15% de frais administratifs. **

Commercial :

Coût réel + 15% de frais administratifs. **

Industriel :

Coût réel + 15% de frais administratifs. **

** *Les frais de dynamitage, si nécessaire, seront chargés au coût réel.*

POUR LES ENTRÉES DE SERVICE CONSTRUITES ENTRE LE **15 NOVEMBRE** ET LE **15 AVRIL**, UNE SURCHARGE DE 50% SERA CHARGÉE.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT :

Pour le raccordement au réseau d'égout pour une nouvelle entrée résidentielle ou commerciale, le coût s'établir comme suit :

Résidentiel (2 logements et moins) :

Coût réel + 15% de frais administratifs, si les infrastructures ne sont pas existantes (nécessite les travaux sur les infrastructures du réseau municipal).**

Résidentiel (plus de 3 logements)

Coût réel + 15% de frais administratifs. **

Commercial :

Coût réel + 15% de frais administratifs. **

Industriel:

Coût réel + 15% de frais administratifs. **

** *Les frais de dynamitage, si nécessaire, seront chargés au coût réel.*

POUR LES ENTRÉES DE SERVICE CONSTRUITES ENTRE LE **15 NOVEMBRE** ET LE **15 AVRIL**, UNE SURCHARGE DE 50% SERA CHARGÉE.

VÉRIFICATION DU DÉBIT ET DE LA PRESSION D'EAU :

Le coût pour la vérification du débit et de la pression d'eau s'établit à 45,00 \$.

COUPE/RÉPARATION ET PERÇAGE DE BORDURE DE BÉTON :

La tarification pour la coupe ou la réparation de bordures de béton est de 50,00 \$ /mètre linéaire. (Sauf dans le cas d'une construction neuve où il n'y a pas de frais) ;

La tarification pour la coupe et l'enlèvement d'un trottoir est de 100,00 \$ /mètre linéaire. (Sauf dans le cas d'une nouvelle construction neuve où il n'y a pas de frais) ;

La tarification pour refaire une bordure (rétrécir une entrée) est de 50,00 \$ /mètre linéaire ;

La tarification pour refaire un trottoir (rétrécir un trottoir) est de 100,00 \$ /mètre linéaire.

LOCATION MACHINERIE (OPÉRATEUR INCLUS) :

Souffleuse à neige :	120,00 \$ / heure
Niveleuse :	125,00 \$ / heure
Rétrocaveuse :	70,00 \$ / heure
Camion 6 roues :	55,00 \$ / heure
Camion 10 roues :	65,00 \$ / heure
Camionnette de service avec outillage	45,00 \$ / heure

MAIN D'OEUVRE :

La rémunération réelle payée (salaires et avantages sociaux) par la municipalité plus une somme de 15% du coût à titre de frais administratifs.

FOURNITURE, MATÉRIAUX ET SERVICES :

Les coûts réels seront facturés plus une somme de 15% du coût à titre de frais administratifs.

UTILISATION D'UNE BORNE-FONTAINE :

Pour l'utilisation d'une borne-fontaine (eau non traitée), la tarification est de 50,00 \$ par jour. Une autorisation écrite est requise.

Conformément au règlement sur la sécurité incendie numéro 140, une amende de 100,00 \$ pour une première infraction sera émise si une personne utilise une borne-fontaine sans permis et/ou sans autorisation. Seul le service des travaux publics et le service des incendies sont habilités à la manipulation d'une borne-fontaine.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-137

SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) : MANDAT À L'UMQ (UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC) POUR L'ACHAT

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium pour la saison 2011-2012 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles ;

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2011-2012 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-138

ABAT-POUSSIÈRE POUR SAISON ESTIVALE 2011 : ACHAT PAR L'INTERMÉDAIRE DE SAM (SERVICE D'ACHAT POUR LES MUNICIPALITÉS)

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée:

Trésorière

Prix soumis par Somavrac (C.C.) Inc. par l'intermédiaire de SAM	
Quantité Chlorure de calcium	Prix unitaire (FAB desintation)
63 sacs de 20 kg	11,70 \$ /sac
85 ballots de 1000 kg	478,32 \$ /tm

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à faire l'achat d'abat-poussière (chlorure de calcium) par l'intermédiaire de SAM (Service d'achat pour les municipalités) pour la saison 2011 **et d'adjuger** le contrat à Somavrac (C.C.) Inc. pour 63 sacs de 20 kg au prix de onze dollars et soixante-dix cents (11,70 \$) le sac, plus taxes, et 85 ballots de 1000 kg au prix de quatre cent soixante-dix-huit dollars et trente-deux cents (478,32 \$) la tonne métrique, plus taxes

Adoptée à l'unanimité

TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ)* pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et des Régions ;

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada, le Québec et leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et des Régions ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seul minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de

l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-140

RÉANIMATION SAUVE-VIE : AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE 3897, 13 429,48 \$

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la facture no 3897, à Réanimation Sauve-Vie, au montant de treize mille quatre cent vingt-neuf dollars et quarante-huit cents (13 429,48 \$), taxes incluses, pour la formation aux Premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-141

CROIX-ROUGE CANADIENNE DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE 566,58 \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée:

_____ Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général/greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, le renouvellement de la lettre d'entente de services aux sinistrés entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité **et d'autoriser** à ce sujet la dépense et le paiement de la contribution annuelle de la Municipalité au montant de cinq cent soixante-six dollars et cinquante-huit cents (566,58 \$).

Adoptée à l'unanimité

2011-04-142

LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEY VANIER (DAVIGNON) INC. : DEMANDE DE DON POUR BOURSE

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée:

_____ Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée ar M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, à titre de don pour la remise des bourses, la dépense et le paiement d'un montant de soutien financier de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) au Fonds d'Excellence Massey Vanier (Davignon) Inc.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-143

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : ENTÉRINER TAUX, SALAIRES DES OFFICIERS, RÉMUNÉRATION POUR LES PRATIQUES ET TAUX HORAIRE POUR ACTIVITÉS ET FORMATION

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER les taux suivants, pour l'année 2011, pour les salaires des officiers, la rémunération pour les pratiques et le taux horaire pour les activités et la formation du Service de sécurité incendie Sutton :

- Taux des officiers : 23,00 \$ /heure
- Rémunération pour les pratiques : 30,00 \$ /heure
- Taux horaire pour les activités et la formation : 12,00 \$ / heure

Adoptée à l'unanimité

2011-04-144

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : NOMINATION DE TROIS (3) LIEUTENANTS

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directecteur du Service de sécurité incendie Sutton, datée le 28 mars 2011, **d'approuver** la nomination de Messieurs Patrick Laplante, Colin Davidson et Michel Baillon à titre de lieutenants pour le Service de sécurité incendie Sutton, et ce pour une période de probation d'un an, **et de féliciter** Messieurs Laplante, Davidson et Baillon pour leur nomination et leur bon travail au sein du Service.

Adoptée à l'unanimité

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : SOUMISSION POUR COUVRE-TOUT POUR LES POMPIERS

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

2011-04-145

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : DON À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA VILLE DE LAC BROME

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'un don, au montant de cent dollars (100,00 \$), à l'Association des pompiers de la Ville de Lac Brome.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-146

MAISON DES JEUNES : AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER 2011

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement du premier versement du soutien financier de la Municipalité, pour l'année 2011, à la Maison des jeunes de Sutton, au montant de trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$), tel qu'indiqué à la résolution no 2011-02-49.

ET

DE DEMANDER à la Maison des jeunes de produire un rapport d'activités intérimaires dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-147

24e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - 25 AU 27 MAI 2011

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée:

_____ Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyé par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme la conseillère Dominique Parent et Mme Nathalie

Mireault, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, à participer au 24^e Colloque “Les Arts et la Ville”, à Sainte-Thérèse, du 25 mai au 27 mai, 2011 **et d’autoriser** la dépense et le paiement des frais d’inscription au montant de cinq cent cinquante dollars (550,00 \$), plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais d’hébergement, de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l’unanimité

2011-04-148

PISCINE MUNICIPALE : GRILLE SALARIALE - POSTE COORDONNATEUR(TRICE), MONITEURS ET SAUVETEURS

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D’AUTORISER les salaires suivants, pour l’année 2011, pour le personnel à la piscine municipale :

ENSEIGNEMENT			
Expérience	Moniteurs	Assistants (médaille de bronze et Croix de bronze)	Aide-moniteurs (Médaille de bronze)
Base	13,75 \$	9,50 \$	9,50 \$
1 année	14,00 \$	9,75 \$	9,50 \$
2 années	14,25 \$	10,00 \$	
3 années	14,75 \$	10,25 \$	
4 années	15,25 \$	10,50 \$	
5 années	15,75 \$	10,75 \$	
6 années et suivantes	16,25 \$	11,00 \$	

SURVEILLANCE		
Expérience	Sauveteurs	Assistants
Base	13,50 \$	9,75 \$
1 année	13,75 \$	10,00 \$
2 années	14,00 \$	10,25 \$
3 années	14,25 \$	10,50 \$
4 années	14,50 \$	10,75 \$
5 années	14,75 \$	11,00 \$
6 années et suivantes	15,00 \$	11,25 \$

COORDINATION		
Expérience		Taux
Base	465,00 \$	15,50 \$
1 année	480,00 \$	16,00 \$
2 années	496,00 \$	16,50 \$
3 années	510,00 \$	17,00 \$
4 années et suivantes	525,00 \$	17,50 \$

Votes en faveur : 4
Vote contre : 1

Adoptée à la majorité

2011-04-149

PISCINE MUNICIPALE : EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE, SAISON ESTIVALE 2011

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Nancy Carrière à titre de coordonnatrice à la piscine municipale, pour la période du 23 mai au 2 septembre 2011, au salaire hebdomadaire de cinq cent vingt-cinq dollars (525,00 \$), à raison de 30 heures/semaine.

Votes en faveur : 4
Vote contre : 1

Adoptée à la majorité

2011-04-150

PISCINE MUNICIPALE : NOUVEAU CABANON POUR LE PERSONNEL DE LA PISCINE - SOUMISSION DE CABANONS HARBEC

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour l'achat d'un cabanon pour le personnel de la piscine, à Cabanons Harbec, au montant de cinq mille huit quarante-neuf dollars et soixante-huit cents (5 849,68 \$), plus taxes le tout tel que détaillé à la soumission de Cabanons Harbec datée le 26 octobre 2011 **et d'autoriser** la dépense et le paiement à ce sujet.

ET

D'AUTORISER Cabanons Harbec à déplacer l'ancien cabanon et d'autoriser la dépense et le paiement à ce sujet au montant de deux cent quatre-vingt cinq dollars (285,00 \$), plus taxes, tel que détaillé à l'estimé de Cabanons Harbec.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-151

CAMP D'ÉTÉ : AUTORISATION À PAYER LES DÉPÔTS REQUIS POUR LES ACTIVITÉS RELATIVES AUDIT CAMP

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des dépôts requis pour les activités relatives au Camp d'été de Sutton, et ce pour la saison estivale 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-152

FÊTE NATIONALE SUISSE 2011 : SERVICES AUTORISÉS

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

Suite à la demande de la Corporation de développement économique de Sutton, datée le 23 mars 2011, **d'autoriser** les services de deux (2) hommes des travaux public aux dates suivantes pour les festivités de la Fête nationale suisse 2011 qui se tiendra au Mont Sutton samedi, le 30 juillet 2011 :

- Vendredi, le 29 juillet 2011, pour la préparation de la Fête ;
- Dimanche, le 31 juillet 2011, pour le démontage.

ET

DE PERMETTRE l'utilisation de 12 à 14 bandes de la patinoire pour former un plancher dans la tente principale lors des activités de la Fête des Suisses.

DE FOURNIR 10 contenants à ordures et de recyclage.

DE CONFIRMER les services de trois (3) pompiers pour les fins de stationnement avec équipements d'extincteur.

DE CONFIRMER, tel que demandé par la Corporation de développement économique de Sutton, que les remorques pourront être entreposées au garage municipal pendant la période estivale 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-153

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON : AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT, BUDGET 2011, 78 500. \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement d'un premier versement, comme participation financière de la Ville de Sutton, pour l'année 2011, à la Corporation de développement économique de Sutton, au montant de soixante-dix-huit mille cinq cents dollars (78 500,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2011-04-154

RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE BROME-MISSISQUOI, MOI JE M'IMPLIQUE ! : DEMANDE DE COMMANDITE - 1 500. \$

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'un montant de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) à la Caisse populaire de Brome-Missisquoi, à titre de commandite au Gala "Moi je m'implique!" qui se tiendra le 20 avril 2011 en reconnaissance des bénévoles de notre région de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-155

CONTRIBUTION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SUTTON EN HAUT

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement d'une contribution de cinq cents dollars (500,00 \$) à la Coopérative de solidarité Sutton en Haut, à titre de membre de soutien.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-156

AVIS DE RENOUELEMENT DU STATUT "ZONE TOURISTIQUE" : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sutton a déjà le statut de zone touristique ;

ATTENDU QUE la Ville de Sutton veut garder le statut de zone touristique ;

ATTENDU QUE le statut de zone touristique est primordial pour les commerçants locaux ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation Québec de renouveler le statut de zone touristique de la Ville de Sutton pour une durée de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-157

LISTE DES PREMIERS RÉPONDANTS: APPROBATION DE LA LISTE DES BÉNÉVOLES OEUVRANT AU SEIN DU SERVICE ET ENVOI AUX ASSUREURS

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des premiers répondants, telle que soumise par M. Jean-Pierre Boisvert, le 17 mars 2011, **et autoriser** l'envoi de ladite liste aux assureurs de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-158

PREMIERS RÉPONDANTS : AUTORISER REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES RELATIVES AUX MODIFICATIONS DES PERMIS DE CONDUIRE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le remboursement des dépenses encourues par les Premiers répondants relativement aux modifications des permis de conduire, pour un maximum de trois (3) reprises d'examen.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-159 **RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE : NOMINATION DE MME DOMINIQUE PARENT À TITRE DE REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE**

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Dominique Parent à titre de représentante désignée de la Municipalité au Réseau Biblio de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-160 **COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE : ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 MARS 2011**

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion du 8 mars 2011 de la Commission de la culture et du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-161 **COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE : PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE POUR RÉACTIVER LE DOSSIER**

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la Commission de la culture et du patrimoine, enrichie de représentants du milieu communautaire, social et du loisir, pour réactiver l'étude du dossier d'infrastructures culturelles et communautaires en tenant compte des études déjà réalisées.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-162

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO 2010-12-567 : SÉANCE
DU 2 MAI REPORTÉE AU 3 MAI 2011**

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales du Canada le 2
mai 2011 ;

POUR CE MOTIF,

Sur la proposition M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution no 2010-12-567, soit le calendrier des
séances ordinaires du conseil 2011, en reportant la séance ordinaire du 2
mai 2011 à mardi, le 3 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-163

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 2008-12-529 ET
ADOPTION D'UNE NOUVELLE RÉOLUTION : AUTORISER LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL À CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution no 2008-12-529.

ET

D'AUTORISER le directeur général à conclure une entente avec le
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant l'octroi d'une
subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer dans le cadre du
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et à
respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE : DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NO 100-0311
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI - LIGNE D'HYDRO-QUÉBEC**

Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution no
100-0311 de la MRC Brome-Missisquoi appuyant la Ville de Sutton dans sa
demande auprès d'Hydro-Québec en ce qui a trait au déplacement d'une
ligne d'Hydro-Québec, chemin Scenic à Sutton, et demandant à M. Francis
Dorion de contacter le représentant régional d'Hydro-Québec pour discuter
du dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2011-04-164

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21h29.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Pelland
Maire

Me Pierre Ménard
Directeur général